



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2024 COMPTE RENDU

---

**Présents :** Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH, administrateurs  
Monsieur Dimitri CARBONNET, en remplacement de M. François HOFF, représentant du Président de l'Eurométropole de Metz  
Madame Morgane PITEL, Directrice  
Madame Sandrine BINEAU, représentant du CSE de la Régie

**Absents excusés :** Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Lucien VETSCH)  
Antoine DORR (pouvoir donné à Pierre MUEL)  
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)  
Bernard STAUDT (pouvoir donné à Bertrand DUVAL)  
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT, Roger PEULTIER, administrateurs  
François HOFF, représentant du Président de l'Eurométropole de Metz

La séance est introduite par Monsieur Pierre MUEL, Président, qui fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie la commune de LA MAXE, et son Maire Bertrand DUVAL, pour leur accueil en la salle du Conseil Municipal de la Commune.

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil d'Administration pour ajouter à l'ordre du jour des points suivants :

- Commande Publique : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre MP2023-04 pour la réalisation des travaux de renouvellement du réseau AEP de la DN400 tronçons A, B et C.
- Commande Publique : Adhésion au Groupement de commandes Pyrotechnique de l'Eurométropole de Metz

Monsieur le Président demande également l'accord du Conseil d'Administration pour ajouter au point 2 de l'ordre du jour concernant la souscription d'un Aquaprêt auprès de la Banque des Territoires, la demande auprès de l'Eurométropole de Metz de garantie de cet emprunt.

**Accepté à l'unanimité.**

## **POINT N° 1 : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE DE PRESTATION ARTISTIQUE MP2023-09B : REALISATION D'UNE FRESQUE DECORATIVE SUR LE RESERVOIR DE BLORY**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue de la réalisation d'une fresque sur le réservoir de Blory, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure de concours.

Cette consultation a été lancée le 22 décembre 2023 pour une remise des candidatures fixée au 17 janvier 2024 à 12H00 pour une première partie de sélection afin de désigner les 5 candidats admis à concourir.

Les candidats admis à concourir ont été sollicités le 08 février 2024 pour remettre au plus tard leur offre le 18 mars 2024.

Les membres du jury de concours se sont réunis les 26 mars à 09H00 et 09 avril 2024 à 08H30 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir la candidature de Boris VEYRET, artiste peintre, pour un montant de 48 950 € HT
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché
- d'autoriser la directrice à verser aux candidats admis à concourir mais non sélectionnés, une indemnisation de 1500 € HT sur présentation d'une facture

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**RETIENT** la candidature de Boris VEYRET, artiste peintre, pour un montant de 48 950 € HT ;

**AUTORISE** la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché ;

**AUTORISE** la Directrice à verser aux candidats admis à concourir mais non sélectionnés, une indemnisation de 1500 € HT sur présentation d'une facture.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Lors du débat autour de ce point, la proposition artistique de l'artiste a été présentée. Un point a également été fait sur l'avancement des travaux de réhabilitation du réservoir de Blory. Il a été précisé que pendant toute l'immobilisation du réservoir pour ces travaux, la distribution de l'eau sera assurée via le réservoir de Grange le Mercier, d'une capacité de stockage supérieure (1500 m<sup>3</sup> pour 1200 m<sup>3</sup> sur Blory) mais légèrement moins élevé. Seuls les étages supérieurs des immeubles immédiatement environnants seront impactés par une baisse de pression.*

## **POINT N° 2 : FINANCES - SOUSCRIPTION D'UN AQUAPRET AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation qui a été donnée à la Directrice de la Régie de poursuivre les échanges avec la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations, en vue d'aboutir à la signature d'un contrat de prêt pour le financement de son plan pluriannuel d'investissement 2024-2026 pour un montant de 5 000 000 €.

L'offre de la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations présente les caractéristiques suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	Enveloppe SPL - AquaPret
<b>Montant :</b>	5 000 000 euros
Si avec préfinancement : <b>-Durée de la phase de préfinancement:</b> <b>-Durée de la phase d'amortissement :</b>	12 mois 40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	<i>trimestrielle</i>
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,4% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire</b>
<b>Modalité de révision :</b>	Simple révisabilité

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds ;
- D'autoriser la Directrice à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents ;
- D'autoriser la Directrice à solliciter l'Eurométropole de Metz en garantie de cet emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**AUTORISE** la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds ;

**AUTORISE** la Directrice à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents ;

**AUTORISE** la Directrice à solliciter l'Eurométropole de Metz en garantie de cet emprunt.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **POINT N° 3 : FINANCES - RENOUELEMENT CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT AVEC L'EUROMETROPOLE DE METZ**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération n° 2021-12 du 24 mars 2021 par laquelle il autorisait la Directrice de la Régie à signer une convention avec l'Eurométropole de Metz visant à apporter le concours financier de la Régie au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023, il convient donc de la renouveler aux mêmes conditions pour l'année 2024 uniquement, la réglementation concernant le Fonds de Solidarité Logement étant amenée à évoluer en 2025.

Le Président propose de valider la convention transmise en annexe du dossier de séance et d'autoriser la Directrice à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** le renouvellement de la convention avec l'Eurométropole de Metz relative au Fonds de Solidarité Logement.

**AUTORISE** la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer tout document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Pendant le débat relatif à ce point, il a été souligné qu'il serait pertinent que l'Eurométropole de Metz puisse signer une convention similaire avec la régie HAGANIS, pour la participation sur la part assainissement de la facture d'eau. Une telle convention n'existe pas à ce jour.*

#### **POINT N° 4 : COMMANDE PUBLIQUE : GROUPEMENT DE COMMANDES CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIES DE L'EUROMETROPOLE DE METZ - AVENANT N°1 : EXTENSION AU RAVITAILLEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'Eurométropole de Metz offre la possibilité à ses communes membres et ses satellites, de bénéficier de groupements de commandes. Ces groupements de commandes constituent une possibilité pour la Régie de tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La Régie est adhérente au groupement de commandes « Carburants et services associés » que la Métropole étend par avenant n°1 au ravitaillement des véhicules électriques.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- De se prononcer sur l'extension de ce groupement de commandes au ravitaillement des véhicules électriques pour la Régie
- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** l'extension de ce groupement de commandes au ravitaillement des véhicules électriques pour la Régie,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à cet avenant.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **POINT N° 5 : FINANCES : MISE A JOUR DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DE LA REGIE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la mise à jour de certaines lignes du bordereau des prix unitaires de travaux et prestations de la Régie. Ces modifications sont présentées en rouge dans le tableau ci-dessous :

N° de position	Désignation de la nature des fournitures, travaux et ouvrages	Unité	Prix € HT
1-06-10	Chargement, enlèvement des terres impropres au remblai y compris transport et mise en décharge.	m <sup>3</sup>	34,00 €
1-07-00	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai, incluant le compactage par couches successives avec engin adéquat et homologué, toutes fournitures, sujétions et main-d'œuvre.		
1-07-20	Sable 0/6	m <sup>3</sup>	69,00 €
2-03-00	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation en fonte ductile à joint standard, PN 16, y compris coupes.		
2-03-10	Tuyau fonte 60 mm	ml	44,00 €
2-03-15	Tuyau fonte 80 mm	ml	40,00 €
2-03-20	Tuyau fonte 100 mm	ml	48,50 €
2-03-25	Tuyau fonte 125 mm	ml	64,60 €
2-03-30	Tuyau fonte 150 mm	ml	72,60 €
3-08-10	Regard isotherme grand froid, B125, tampon réglable de plus de 150 mm, équipé robinet d'arrêt et clapet anti-pollution NF avec purgeur, 2 cannes de raccordement en PEHD bande bleue diamètre 025 mm, pour compteur de diamètre 015 mm.	unité	Inchangé
3-08-15	Regard isotherme grand froid, B125, tampon réglable de plus de 150 mm, équipé robinet d'arrêt et clapet anti-pollution NF avec purgeur, 2 cannes de raccordement en PEHD bande bleue diamètre 032 mm, pour compteur de diamètre 015 mm.	unité	630,66 €
7-00-40	Fourniture d'un poteau d'incendie, hors pose et accessoire	unité	1600,00 €

Ces modifications et prix nouveaux seront applicables, pour tous nouveaux devis rédigés après que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** la mise à jour, à compter du jour où la présente délibération aura été rendue exécutoire, du bordereau des prix unitaires de travaux et prestations de la Régie telle que présentée ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **POINT N° 6 : INSTITUTIONS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2023**

Monsieur le Président présente le rapport annuel pour l'exercice 2023 relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz qui sera ensuite transmis à l'Eurométropole de Metz.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'approuver et d'autoriser la Directrice de la Régie à le transmettre à l'autorité organisatrice du service, l'Eurométropole de Metz.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**APPROUVE** le rapport annuel pour l'exercice 2023 relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à le transmettre à l'Eurométropole de Metz.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Les détails relatifs à ce point ont été développés en séance. Ils sont présentés dans l'annexe au présent compte rendu. L'estimation du rendement primaire par secteur est exposée dans cette même annexe, suite à une demande faite en séance.*

## **POINT N° 7 : PERSONNEL : ELARGISSEMENT DES BENEFICIAIRES DE LA CONVENTION CNAS/REGIE AUX RETRAITES DU SERVICE**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération du 09 juillet 2019, il autorisait la Directrice de la Régie à signer une convention d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et à ouvrir les crédits nécessaires au versement au CNAS d'une cotisation annuelle.

Dans la perspective du départ à la retraite prochain de deux de nos salariés, le Comité Social et Economique a sollicité la possibilité d'étendre l'adhésion au CNAS de la Régie au bénéfice de personnel retraité pour une durée d'un an à compter de la date de départ à la retraite de chacun des salariés.

L'adhésion au CNAS s'élève à 217 € par actif et par an et à 141 € par retraité et par an.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'étendre l'adhésion au CNAS de la Régie aux retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une année suivant la date de mise à la retraite
- d'autoriser la Directrice de la Régie à signer tout document afférent à cette modification d'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**DECIDE** d'étendre l'adhésion au CNAS de la Régie aux retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une année suivant la date de mise à la retraite,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer tout document afférent à cette modification d'adhésion.

**Adoptée à l'unanimité.**

**POINT AJOUTÉ : COMMANDE PUBLIQUE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MP2023-04 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU AEP DE LA DN400 TRONCONS A, B ET C**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration sa délibération n° 2023-24 du 7 juin 2023 par laquelle il attribuait le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C à la société BEREST pour un montant de 65 527.50 € HT.

Suite à l'attribution définitive du marché de travaux, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 33 714.39 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de valider l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C et d'autoriser la Directrice à signer tout document relatif à ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer tout document relatif à ce dernier.

**Adoptée à l'unanimité.**

**POINT AJOUTÉ : COMMANDE PUBLIQUE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PYROTECHNIQUE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'Eurométropole de Metz offre la possibilité à ses communes membres et ses satellites, de bénéficier de groupements de commandes. Ces groupements de commandes constituent une possibilité pour la Régie de tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

L'Eurométropole de Metz ouvre un nouvel accord-cadre pour les missions d'expertises et de suivis pyrotechniques auquel la Régie pourrait adhérer dans la perspective des analyses à réaliser préalablement aux travaux de sécurisation du plateau de Frescaty.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- De valider l'adhésion de la Régie au groupement de commande Pyrotechnique de l'Eurométropole de Metz
- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion à ce groupement de commande ainsi que tout document relatif à cet accord cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**VALIDE** l'adhésion de la Régie au groupement de commande Pyrotechnique de l'Eurométropole de Metz,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer le bulletin d'adhésion à ce groupement de commande ainsi que tout document relatif à cet accord cadre.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **POINT N° 8 : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES**

Un état de situation des marchés publics signés par la Directrice, depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration est également présenté.

	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Date de notification</b>
MP2023-09	Travaux de réhabilitation du réservoir de Blory	Groupement RESINA SA-CP2E sarl	1 215 822,38 €	08/02/2024
MP2023-10	Travaux de renouvellement de la DN400 - tronçons ABC	COLAS France SA	1 386 629,50 €	07/02/2024
MP2024-02	Campagne de traçage Hautes Eaux - Vallée de Montvaux	ANTEA Group	29 650 €	19/02/2024
MP2024-04	Renouvellement de l'armoire électrique du réservoir de Marly	Eiffage Energie Service - Clemessy	29 400 €	22/02/2024
	Chemisage - rue de Nancy - Moulins-lès-Metz	ART Europe	59 996 €	16/04/2024
	Chemisage - rue de Verdun - Moulins-lès-Metz	ART Europe	50 060 €	16/04/2024

## **POINT N° 9 : QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ Information relative aux polluants :

La Directrice a présenté l'état de situation des ressources exploitées par la Régie vis-à-vis de l'exposition à trois polluants : nitrates, chlorothalonil et PFAS. Cet exposé est détaillé en annexe du présent compte-rendu.

*Lors des échanges, les administrateurs ont demandé l'envoi d'un courrier à la Présidente du SERM pour l'interroger sur le délai avec lequel l'information au sujet de la contamination aux PFAS de l'unité de production à partir de laquelle la commune de La Maxe est alimentée a été transmis à la Régie, pour l'interroger sur les mesures prises, et pour la sensibiliser sur la nécessaire coordination entre les différents gestionnaires d'eau de l'Eurométropole de Metz. Sur ce point particulier de contamination aux PFAS, les administrateurs se sont interrogés sur l'origine de cette pollution et sur l'impact éventuel du stockage de cendres issues de l'exploitation de la centrale à charbon de EDF, bac à cendres situés au droit de l'unité de production incriminée.*

*Il est par ailleurs précisé aux administrateurs que les deux ressources principales de la Régie ne sont pas touchées par une contamination aux PFAS. Par contre, elles présentent un taux de chlorothalonil légèrement supérieur à la référence de qualité.*

➤ Agenda :

- Prochaine CAO : le jeudi 13 juin à 10h30 - salle de réunion de la Régie
- Visite annuelle des sites de la Régie : mardi 18 juin au matin, suivi d'un déjeuner
- Prochain Conseil d'Administration : le 18 juin à 15h (adoption du Compte Administratif 2023 et vote du Budget Supplémentaire) à Marieulles Vezon

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance.

Fait à Montigny-lès-Metz le 17 avril 2024,

**Le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz**

**Pierre MUEL**

